

DECISION DU MAIRE

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**POLE VIE LOCALE – REUSSITE & SOLIDARITE
PROJET SOCIAL**

Service Politique de la Ville et des financements
Dossier suivi par Monsieur Christophe DELEPLACE
03.21.77.45.86
cdeleplace@mairie-lens.fr

Décision n° 2022 - 376

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20221117-DEC_2022376-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022

**PORTANT CONVENTION ENTRE
L'ASSOCIATION AGPIC DE LENS ET LA VILLE
POUR L'ACTION « PC SOLIDAIRES »**

Le Maire de la Ville de Lens,

Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020,
portant approbation des dispositions de l'article L.2122-
22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégations à des Adjointes au Maire,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de
programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
Vu l'appel à projets permanent de la Fondation des
lumières visant à contribuer à faire émerger et soutenir
toute initiative ayant un but d'intérêt général –
individuelle, collective ou associative – et visant à lutter
contre toute forme de précarité, et notamment par la
réalisation d'actions d'insertions, professionnelle et
sociale, et d'accompagnement social et développement
du lien social,

Considérant l'objet de l'association gestionnaire des
projets d'initiative citoyenne de Lens (AGPIC de Lens) à
soutenir et favoriser les initiatives émanant de groupes
d'habitants ou d'associations de Lens et ainsi contribuer
à dynamiser la vie des quartiers particulièrement dans
les territoires prioritaires de la politique de la ville,

Considérant la mission d'accompagnement du centre
socioculturel Dumas/Flament à la mise en œuvre
d'actions émanant de collectifs d'habitants,

Considérant le projet « PC solidaires » porté par
l'association gestionnaire des projets d'initiative
citoyenne de Lens (AGPIC de Lens),

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville de Lens accompagne l'association gestionnaire des projets d'initiative citoyenne de Lens (AGPIC de Lens) dans la mise en œuvre de ses activités liées au soutien à des projets d'actions émanant du tissu associatif et de collectifs d'habitants en faveur des habitants résidant dans les quartiers définis prioritaires de la politique de la ville.

ARTICLE 2 : Afin de réaliser l'action « PC solidaires » et d'un commun accord avec l'AGPIC de Lens, le centre socioculturel Dumas/Flament accompagne l'association selon les modalités suivantes :

- participation au pilotage de l'action « PC solidaires » en soutien à l'association et en accompagnement du collectif d'habitants pour la mise en œuvre,
- accueil des ateliers de réparation et reconditionnement d'équipements numériques dans les locaux du centre socioculturel Dumas/Flament,
- participation au suivi de l'action et à la restitution des équipements offerts au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville à Lens.

ARTICLE 3 : La Ville de Lens et l'association AGPIC de Lens formalisent leurs engagements respectifs par le biais d'une convention liant les deux parties.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention liant la Ville de Lens et l'AGPIC de Lens et à transmettre tous documents produits dans le cadre du pilotage de l'action « PC solidaires » en soutien à l'association et en accompagnement du collectif d'habitants, en particulier auprès des partenaires financeurs.

ARTICLE 5 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville : www.villedelens.fr, rubrique « actes administratifs ».

ARTICLE 6 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la mairie en charge du pôle Vie locale – Réussite & Solidarité – Projet social et le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 17 / 11 / 2022



Pour Le Maire
L'adjointe déléguée
Fatima AIT CHIKHEBBIH

Fatima AIT CHIKHEBBIH
en charge des centres socioculturels